



**Communiqué de presse de la Société de Pathologie
Infectieuse de Langue Française (SPILF)
Groupe VACCINATION PREVENTION - 31 Octobre 2018**

Le groupe vaccination-prévention de la SPILF soutient la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. Cette nouvelle campagne qui a débuté le 6 octobre 2018 est marquée par deux évènements importants :

- 1) Le remplacement des vaccins trivalents par des vaccins quadrivalents (INFLUVACTETRA®, FLUARIXTETRA®, VAXIGRIPTETRA®), et cela en accord avec les recommandations de l'OMS. Ces vaccins incluent 4 souches virales :
 - Deux virus de sous types A :
A/Michigan/45/2015 (H1N1) pdm09
A/Singapore/INFIMH-16-0019/2016 (H3N2)
 - Deux virus de lignages B :
B/Colorado/06/2017 (lignée B/Victoria/2/87
B/Phuket/3073/2013 (lignée B/Yamagata/16/88)

Un seul vaccin trivalent est disponible (INFLUVAC®), mais en quantité limitée.

L'apport de cette seconde souche de virus B doit permettre de limiter l'inadéquation (*mismatch*) entre les souches circulantes de virus B et les souches vaccinales. Rappelons que la saison 2017-2018 a été caractérisée par un *mismatch* pour les virus B (46% des virus circulants ont été du B dont 98% du virus B Yamagata alors que la souche vaccinale était du B Victoria), ce qui a participé au grand nombre de grippe B observées.

Pour mémoire la saison 2017/2018 s'est soldée par 13 000 décès attribuables directement à la grippe ⁽¹⁾.

- 2) Un accès facilité à la vaccination

En 2017-2018 la couverture vaccinale en France était de 49,7% pour les personnes âgées de 65 ans et plus et de 28,9% pour les personnes de moins de 65 ans à risque de grippe grave ⁽²⁾, loin de l'objectif de 75% de l'OMS. Les données de l'enquête périnatale française montrent une couverture vaccinale de 7% chez les femmes enceintes pour la saison 2015/2016.

Pour améliorer ce chiffre, le parcours de vaccination a été simplifié.

Les personnes recevant leur bon de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, pourront aller chercher leur vaccin en pharmacie sans autre prescription. L'injection sera réalisée soit par leur médecin traitant soit par un infirmier ou une sage-femme y compris s'il s'agit d'une primovaccination.

Dans 4 régions expérimentales (Nouvelle Aquitaine, Rhône Alpes, Occitanie, Hauts de France) le vaccin pourra être administré par le pharmacien.

Pour cette nouvelle saison, les indications de vaccination n'ont pas changé et visent essentiellement les personnes à risque de grippe graves et celles en contact avec les personnes fragiles:

- les personnes âgées de plus de 65 ans
- les personnes à partir de l'âge de 6 mois atteintes de certaines maladies chroniques;
- les femmes enceintes quelque soit le trimestre de grossesse;
- les personnes obèses ;
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave.

Et bien sûr les personnels soignants chez qui la vaccination est vivement conseillée et devrait être facilitée dans tous les établissements. La vidéo réalisée par le Pr Bruno Lina à partir d'une expérience originale au sein des hôpitaux lyonnais est un excellent plaidoyer pour la vaccination des personnels (<https://www.grippe-forcours.fr/>)

1. Santé publique France. Bulletin épidémiologique grippe, semaine 16. Bilan préliminaire. Saison 2017-2018
<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Grippe/Grippe-generalites/Donnees-de-surveillance>

2. Santé publique France. Données de couverture vaccinale antigrippale en France. 2018.
<http://invs.santepubliquefrance.fr//Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Couverture-vaccinale/Donnees/Grippe>

Contacts :

Jacques Gaillat	jgaillat@ch-annecygenevois.fr
Odile Launay	odile.launay@aphp.fr
Cecile Janssen	cjanssen@ch-annecygenevois.fr
Olivier Epaulard	OEpaulard@chu-grenoble.fr